



FR

CONSEIL DE DIRECTION
97^{ème} session
Rome, 2-4 mai 2018

UNIDROIT 2018
C.D. (97) 7 (a)
Original: anglais
février 2018

Point No. 7 de l'ordre du jour: Droit privé et développement agricole

**a) Activités de suivi et promotion du Guide juridique sur l'agriculture
UNIDROIT/FAO/FIDA**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le suivi des activités et sur la promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil est invité à prendre note du Rapport</i>
<i>Mandat</i>	<u>Programme de travail 2017-2019</u> <i>(UNIDROIT 2016 – A.G. (75) 3 corr.) p. 15.</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Pour les activités de promotion: élevé</i>
<i>Documents annexes et</i>	<i>Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA</i>
<i>Ressources en ligne</i>	<i>Page Internet: <u>Agriculture contractuelle</u> Page Internet: <u>Communauté de Pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle</u></i>
<i>Documents de divulgation:</i>	<i><u>Dépliant</u>: Créer un environnement favorable pour l'agriculture contractuelle – <u>Brochure</u>: Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA: présentation générale</i>

I. HISTORIQUE

1. Préparé conjointement par UNIDROIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA a été publié en 2015 en anglais et en français. Traitant de façon détaillée les principales questions juridiques en relation avec l'agriculture contractuelle, le Guide est conçu pour sensibiliser toutes les parties prenantes à la problématique juridique de l'agriculture contractuelle. Il entend servir de référence de "bonnes pratiques" pour les parties engagées dans des opérations d'agriculture contractuelle. Il servira également de référence pour le développement d'instruments de politiques publiques pour soutenir le développement agricole, et constituera un outil supplémentaire à la disposition des organisations internationales et des agences de coopération bilatérales ainsi que des organisations non gouvernementales engagées dans des

stratégies et des programmes à l'appui de l'agriculture contractuelle dans des pays en développement.

2. A la suite de l'adoption du Guide, la FAO et le FIDA ont lancé un programme sur deux ans (financé par le FIDA et exécuté par la FAO) pour promouvoir l'utilisation du Guide dans divers contextes d'agriculture contractuelle par l'élaboration de documents de sensibilisation, d'outils de divulgation et de mise en œuvre, pour être utilisés dans des programmes de renforcement des capacités et de développement local. UNIDROIT, pour sa part, a collaboré au projet en tant que membre du Conseil consultatif, et comme initiateur pour la mise en place d'une Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle, dans le cadre du *Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le développement (GLJD)*. Le projet dont un rapport est brièvement présenté ci-dessous a pris fin en décembre 2017.

II. LE PROGRAMME FIDA/FAO DE MISE EN ŒUVRE DU GUIDE JURIDIQUE

3. Conscient de l'importance de rendre le Guide juridique facilement utilisable par les bénéficiaires visés, le FIDA a alloué une subvention à la FAO pour 2016-2017. Le but du programme est d'accroître de façon significative la portée et les avantages du Guide juridique en diffusant et rendant ses messages essentiels et ses recommandations accessibles aux populations rurales, et favoriser ainsi l'établissement de relations rentables et durables avec les acteurs du marché dans le cadre de rapports contractuels avec les acheteurs de produits agricoles. La FAO a été responsable de l'exécution du programme, assisté d'un Conseil consultatif formé de personnes ayant représenté les principales parties prenantes dans le projet, y compris UNIDROIT.

4. Le Programme comprenait les activités suivantes (les résultats disponibles au moment de la rédaction du présent document sont indiqués par un astérisque (*)):

a) *Préparation de la version du Guide juridique en espagnol* (*) disponible en version électronique (sur la page Internet d'UNIDROIT) et sur support papier;

b) *Préparation de documents de divulgation basés sur le Guide juridique*: i) *Aspects juridiques des accords d'agriculture contractuelle*: une synthèse du Guide juridique, rédigée dans une langue non technique, en anglais (*), français et espagnol (*), publiée conjointement par la FAO, UNIDROIT et le FIDA; ii) *Résumé sur l'agriculture contractuelle et le droit: que doivent savoir les agriculteurs?* en anglais (*); iii) *Résumé sur l'agriculture contractuelle et le droit: que doivent savoir les organismes de réglementation? en anglais* (*);

c) *Analyse des cadres réglementaires de l'agriculture contractuelle*: le document entend formuler des recommandations aux gouvernements qui cherchent à améliorer l'encadrement juridique pour l'agriculture contractuelle. Sur demande de la FAO, UNIDROIT a apporté une assistance substantielle pour l'élaboration du document;

d) *Elaboration de contrats types*: l'Institut international pour le développement durable (IIDD) a été chargé d'élaborer un modèle de contrat générique et deux modèles pour des produits spécifiques, basés sur les recommandations du Guide, à l'intention des agents de développement, des décideurs, des organisations de producteurs et de toute autre personne intéressée par l'agriculture contractuelle. UNIDROIT a fourni des commentaires substantiels à la rédaction du document;

e) *Renforcement des capacités: préparation et validation de documents et ateliers de formation*: des ateliers nationaux et des ateliers régionaux de "formation des formateurs" se sont tenus en vue de renforcer les capacités d'adoption et de diffusion des principes énoncés dans le Guide à l'intention des agents de vulgarisation, des professionnels du développement, des universitaires et autres acteurs au sein des activités de renforcement des capacités dans les domaines pertinents à la promotion de l'agriculture contractuelle. Les documents de formation seront mis à disposition sur une plate-forme ouverte d'e-learning qui sera lancée en 2018;

f) Reformulation du site du «Centre de ressources pour l'agriculture contractuelle» de la FAO, qui permet d'accéder gratuitement à un grand nombre de modèles de contrats agricoles de nombreux pays, couvrant une vaste gamme de produits agroalimentaires, ainsi qu'à une base de données sélectionnées de publications sur l'agriculture contractuelle;

g) Création par UNIDROIT d'une Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP / AJAC) dans le cadre du *Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement* (GFLJD). Un rapport est présenté ci-dessous, section III.

III. LE FORUM (ANCIENNEMENT "COMMUNAUTE DE PRATIQUE") SUR LES ASPECTS JURIDIQUES DE L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE

5. Dans le cadre du Projet de mise en œuvre FIDA/FAO, la FAO, UNIDROIT a créé "*une Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC) liée au Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (GFLJD) [...] ¹. La CdP / AJAC travaillera à promouvoir un environnement juridique favorable pour les opérations agricoles contractuelles pour soutenir le développement agricole.*" Formulé dans une Lettre d'entente signée le 13 avril 2016, l'accord a pris fin le 30 novembre 2017.

6. Après l'achèvement du Programme FIDA/FAO de mise en œuvre, la "Communauté de pratique" a été remaniée en un "Forum" faisant partie de l'espace « Agriculture contractuelle » du site Internet d'UNIDROIT. Il convient de noter qu'un accès facilité à l'espace "Agriculture contractuelle" sera aussi disponible à partir du site Internet d'UNIDROIT au travers de portails thématiques, dont l'un sera consacré aux questions relatives à l'agriculture, couvrant également les travaux d'UNIDROIT sur les contrats d'investissement en terres agricoles et le Protocole à la Convention portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (le "Protocole MAC").

7. Exception faite de la formule d'adhésions individuelles remplacée par une modalité de participation plus souple, le Forum poursuit le même objectif de promotion d'un environnement juridique favorable aux relations entre producteurs agricoles et acquéreurs de denrées agricoles sur la base de contrats de production agricole. Dans ce contexte, les axes clés sont l'étude, la divulgation et la mise en œuvre du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle.

8. La page Internet du Forum continue de servir de dépositaire de références bibliographiques et disponibles sur Internet ainsi que de références à des instruments législatifs et réglementaires et en matière de *soft law* et de bonnes pratiques. Elle rend également compte de projets et initiatives institutionnelles ou individuelles afférentes au Guide juridique (initiatives de promotion et mise en œuvre du Guide telles que rédaction de textes législatifs, organisation de séminaires, cours, projets de recherche, traductions, etc.) ou des sujets connexes (aspects juridiques des contrats de production et de commercialisation de produits agricoles).

9. Pour ce qui est des projets et activités, il est particulièrement intéressant de mentionner: les outils et les activités mises en œuvre par la FAO, les traductions en cours du Guide juridique en portugais et en chinois et le projet de recherche universitaire intitulé "Renforcer le cadre juridique des contrats agricoles au Chili et en Amérique latine", sous la direction de la Pontificia Universidad Católica de Valparaíso (Chili).

¹ Le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement est une initiative de la Banque mondiale qui fournit un cadre novateur et dynamique pour l'échange de lois sur le développement, qui met en contact les pays en développement, des groupes de réflexion, des organisations régionales et internationales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile ayant des compétences en matière de recherche et de pratique. Voir: <http://www.globalforumljd.org/>

IV. RÉUNIONS, CONFÉRENCES ET ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES RELATIVES AU GUIDE JURIDIQUE

10. Depuis la 96^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat d'UNIDROIT a organisé ou bien a participé à différentes initiatives ou réunions où le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle a été présenté:

- Le 10 octobre 2017, UNIDROIT a été invité à participer à la Table ronde de la session intitulée "Les chaînes d'approvisionnement agricoles en Asie du Sud-Est: considérations juridiques de la 'ferme à la fourchette'" dans le cadre de la Conférence annuelle de l'IBA à Sydney du 9 au 13 octobre. Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire juridique principale, a présenté les "Aspects de l'agriculture contractuelle en Asie du Sud-Est" centrés sur les bonnes pratiques dans l'agriculture contractuelle pour soutenir un développement économique et social durable.

- Les 2 et 3 novembre 2017, la 9^{ème} réunion des Professeurs de droit du commerce transnational s'est tenue à l'Université Radboud à Nimègue. A cette occasion, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, a pris part, en qualité de modérateur, à une présentation des travaux d'UNIDROIT sur l'agriculture contractuelle et les contrats d'investissement en terres agricoles, au cours de laquelle le Professeur Henry Gabriel (Elon School of Law et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT) a fait un exposé.

- Le 6 novembre 2017, le Ministère des affaires étrangères de la République d'Indonésie et le Ministère de l'agriculture ont organisé un atelier international à Jakarta intitulé "Improving Small Scale Farmers' Welfare". UNIDROIT était représenté par la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.* et Mme Frédérique Mestre, qui ont présenté le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle comme modèle économique en expansion et sur le rôle du Gouvernement dans l'agriculture contractuelle. Près de 70 personnes ont participé à l'atelier, notamment des représentants d'organisations d'agriculteurs, des participants de la société civile intéressés par des modèles commerciaux reliant les agriculteurs au marché, ainsi que des universitaires et des représentants du Gouvernement.

- Le 15 février 2018, la Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT a été invitée à prononcer un discours liminaire à l'occasion de la 5^{ème} Conférence internationale intitulée "*Land Grabbing and Development*" organisée par l'Université de Nagoya. La Professeure Anna Veneziano a présenté "Les travaux d'UNIDROIT sur le développement durable: le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA et le projet sur les contrats d'investissement en terres agricoles".

VI. ACTION DEMANDEE

11. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note du présent rapport du Secrétariat sur les activités de suivi et sur la promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA.*